



DÉLIBÉRATION N° 2019-13/CCOG-DGAS-FI
relative au budget du Port de l'Ouest : l'affectation de résultat de l'exercice 2018

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents..... 15
Absents 14
Procurations..... 02
Votants 17

La convocation des
membres du Conseil
communautaire a été faite
le 6 avril 2019.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

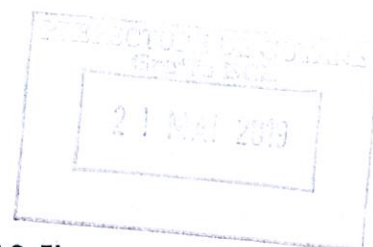
- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Délibération n° 2019-13/CCOG-DGAS-FI
relative au budget du Port de l'Ouest : l'affectation de résultat de l'exercice 2018

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'**Administration Territoriale de la République (ATR)** ;

VU le rapport de présentation du compte administratif 2018 du budget du Port de l'Ouest transmis aux membres du conseil communautaire ;

VU la délibération du compte administratif 2018 du budget du Port de l'Ouest transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

Le reste est conservé en fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente,

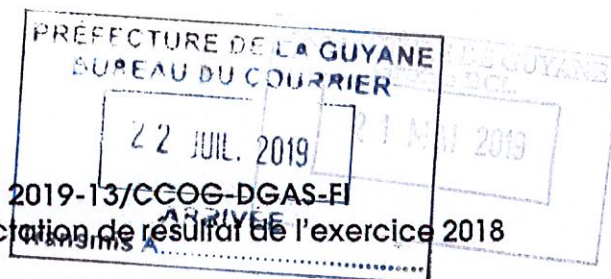
- **DECIDE d'affecter partiellement le résultat de 2018 : 318 192,25 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement** (compte 1068) qui est de **-318 192,25€**.
- **PRECISE** que le reliquat de l'excédent d'exploitation de 2018, 1 802 023,02€ reste en recettes d'exploitation.
- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 16 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.





**Note explicative de synthèse n° 2019-13/CCOG-DGAS-FI
relative au budget du Port de l'Ouest : affectation de résultat de l'exercice 2018**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse relative à l'affectation de résultat 2018 du compte administratif du budget du Port de l'Ouest.**

Les résultats du compte administratif 2018 pour les sections d'exploitation et d'investissement résumés dans les tableaux ci-après dénotent un **besoin de financement de la section d'investissement de - 318 192,25€** ; et un **résultat d'exploitation cumulé positif de 2 120 215,27€**. Ces résultats se présentent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	2 912 544€	814 956,97€
Dépenses	2 912 544€	746 560,87€
Résultat de la section en 2018		+ 68 396,10€
Résultat antérieur reporté de 2017		+ 2 051 819,17€
TOTAL - Résultat cumulé de 2018 à affecter.		+ 2 120 215,27€

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	2 370 744€	111 912,65€
Dépenses	2 370 744€	328 385,74€
Solde d'exécution de la section en 2018 (A)		-216 473,09€
Résultat antérieur reporté de 2017 (B)		- 156 586,92€
Résultat cumulé - résultat de clôture de 2018 (C) = (A+B)		-373 060,01€
Restes à réaliser en recettes 2018		219 708,52€
Restes à réaliser en dépenses 2018		274 576,27€
Solde des restes à réaliser 2018 (D)		+54 867,75€
Besoin de financement de la section = (C+D)		-318 192,25€

La Présidente précise que la comptabilité administrative de l'ordonnateur en 2018 présente les mêmes identités de valeurs que le compte de gestion du trésorier municipal de la même année.

Les détails des opérations budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement se trouvent dans le rapport de présentation du compte administratif.

La Présidente indique qu'il est **nécessaire d'affecter partiellement le résultat de 2018 : 318 192,25 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement** qui est de **- 318 192,25€**.

Par conséquent, **le reliquat de l'excédent d'exploitation de 2018, 1 802 023,02€** reste en recettes d'exploitation. Cela conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

La Présidente

Sophie CHARLES